

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PORTANT MISE A DISPOSITION A TEMPS  
PARTAGE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

PREFECTURE DEUX-SEVRES

29 JAN. 2014

DE LA MEDIATHEQUE LA TOUR DU PRINCE

FRONTENAY ROHAN ROHAN

Entre les soussignés :

**La Commune de Frontenay Rohan Rohan**, représentée par son Maire en exercice, Madame Brigitte COMPETISSA, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération en date du 12 décembre 2013 ;

Et

**La Communauté d'Agglomération de Niort**, représentée par sa Présidente en exercice, Madame Geneviève GAILLARD, agissant en vertu d'une délibération en date du 16 décembre 2013 ;

**OBJET** : Prorogation de la mise à disposition à temps partagé de la médiathèque La Tour du Prince, rue André Giannesini à Frontenay Rohan Rohan, dans l'attente de la mise en œuvre des nouvelles conventions de financement de l'investissement et du fonctionnement des locaux à usage partagé dans le cadre du dossier de mise aux normes des équipements déclarés d'intérêt communautaire.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

**Article 6 – Durée :**

L'article 6 est complété comme suit :

« La présente convention est prorogée pour une durée d'un an ».

Toutes les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Fait à Niort, le 26/12/2013

Pour la Communauté d'Agglomération

De Niort

Le Vice-Président délégué,

M. Gérard GIBAUT



Pour la Commune de

Frontenay Rohan-Rohan

